



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 32389

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations des éleveurs des neuf races françaises de chevaux de trait. L'objectif qu'ils défendent au sein de l'union de leurs associations est de faire intégrer l'élevage du cheval de trait dans la politique agricole commune, objectif d'autant plus essentiel qu'il permettrait à cette activité « d'accéder à un soutien de l'Europe ». Il s'agit de contribuer à aider les éleveurs à professionnaliser davantage la production et une filière dont l'union France trait rappelle à juste titre le rôle précieux au service de l'entretien du paysage national et de l'animation rurale, ainsi que nous le constatons par exemple, en Région Nord Pas de Calais. Tenant compte de ces éléments, il lui demande les prolongements que le Gouvernement prévoit d'apporter à cette attente.

## Texte de la réponse

L'insertion de la production du cheval de trait dans la politique agricole commune est d'actualité. Une telle mesure permettrait de répondre aux préoccupations des professionnels de cette filière. Un travail est actuellement conduit en concertation avec les organisations professionnelles et plus particulièrement France Trait afin de concevoir et définir les modalités de cette mesure. Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, l'objectif est de réorienter les aides du 1er pilier au profit des systèmes de production durables. Les productions animales à l'herbe sont à ce titre prioritaires. Dans les projets de règlements actuellement en discussion, la Commission a ouvert aux États membres la possibilité de réorienter les soutiens sous des conditions à définir pour certains territoires ou certaines pratiques. À ce stade, deux voies sont envisagées : d'une part l'utilisation de l'article 68 en vue d'une aide spécifique à certaines productions, d'autre part une nouvelle répartition des soutiens découplés. Ces dispositifs restent encore à négocier dans leurs modalités. La priorité pour les prochaines semaines sera d'obtenir des mécanismes communautaires qui nous permettront ensuite de mettre en place un véritable soutien à ces filières animales. Le calendrier est désormais serré. L'ambition de la Présidence française était de parvenir à un accord politique pour le Conseil des ministres de l'agriculture qui s'est tenu le 19 novembre 2008. Il appartient maintenant d'arrêter les dispositifs en France. Ils seront notifiés à la Commission avant le 1er août 2009 pour une application en 2010.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32389

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 octobre 2008, page 8704

**Réponse publiée le** : 2 décembre 2008, page 10397